

## I. — La Mesure ou forme du vers.

2. La **mesure** — entendue du vers français — est la succession constante ou périodique de divisions de durée égale ou équivalente, par le nombre de syllabes.

Remarquez bien que la mesure désigne la durée, l'espace qui comprend un, deux, trois *temps*, comme en musique; la réunion de deux temps s'appelle *piéd*. — Ceci a lieu surtout dans les vers grecs et latins.

Mais l'on a conservé l'usage de ces termes, même pour le vers français, et l'on dit également : — “ un vers de *douze syllabes*, de *douze piéd*. ”

La mesure est donc, en résumé, le nombre déterminé de syllabes qui composent un vers.

3. Il y a, en français, **dix sortes** de mesure, qui donnent lieu à **dix formes** de vers. Voici un dizain, qui les renferme toutes.

—“ O mort, viens terminer ma misère cruelle ! ”	12
S'écriait Charle, accablé par le sort.	10
La mort accourt du sombre bord	8
—“ C'est bien ici qu'on m'appelle ;	7
Or ça, de par Pluton !	6
Que demande-t-on ? ”	5
—“ Je veux... dit Charle ”.	4
—“ Tu veux ? Parle ! ”	3
—“ Eh bien !..	2
Rien ! ”	1

\* \* \*

## A.—Vers de douze syllabes.

4. Le vers de douze syllabes — quelques auteurs ajoutent : ou de *six piéd* — appelé aussi **vers héroïque**, **grands vers**, **alexandrin**, parce que le premier poème, écrit au moyen-âge dans cette mesure, avait Alexandre pour héros, convient à la haute poésie, — épopée, tragédie, comédie... — à cause de son caractère grave et majestueux.

Ex. :—Où, je viens dans son temple adorer l'Eternel ;  
Je viens selon l'usage antique et solennel,  
Célébrer avec vous la fameuse journée  
Où sur le mont Sinai la loi nous fut donnée...

(RACINE, *Ath.*)

## B.—Vers de dix syllabes.

5. Le vers de dix syllabes — ou de *cinq piéd* — qui a de la douceur, de la facilité, un air de légèreté et d'abandon, convient aux poésies légères et badines.

C'est celui que Gresset a adopté dans ses épîtres et ses poèmes héroï-comiques.